Envahissements bambous dégradation de mon

Par Brolin

Bonjour Madame Monsieur

Mon voisin a planté des bambous tout le long de toutes ces clôtures.

Il a laissé les bambous contre notre clôture de mitoyenneté et un d entre eux est passé par un trou de la fondation du mur et depuis 3 ans je me bats avec les rhizomes qui ont proliférer de partout.

Mon gazon synthétique est percé et le terrain est déformé, ma terrasse en béton est fissurée et cassée au coin de celle ci.

Ils ont longé le mur de clôture et en mettant du désherbant mon citronnier et oranger sont morts.

Apres 3 ans de lui demander de les couper,il a fallu 2 lettres recommandées pour qu'il s active à couper tous ces bambous et ceux à 2 mètres de la clôture.

Mais le mal est fait, j ai effectué un devis pour remettre en état mon terrain car ce personnage m a dit de faire aller l assurance habitation, donc un expert de chaque assurance est venu constaté les dégâts.

Cela fait 6 mois qu'ils sont passés et toujours aucune nouvelle.

Les bambous continuent à pousser et malgré que je fais le maximum pour enlever les centaines de rhizomes par mes propres moyens...

Quel autre recours ai je afin d être dédommager à juste valeur ?

Car je suis à saturation et exaspéré de faire tout le chantier moi même.

Merci d'avance.

Merci d'avance

Par yapasdequoi

Bonjour,

Après un recours amiable (courrier RAR), et constat d'huissier, vous pouvez assigner votre voisin au tribunal pour l'obliger à vous dédommager de vos dégradations et installer une barrière anti-rhizomes le long de son terrain. Vu le montant (plus de 5000 euros ?) il vous faut un avocat.